

SDEG 16
308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014143CS0202**

Comité Syndical du 23 mai 2014

**Date de convocation : 15 mai 2014
Date d'affichage : 26 mai 2014**

OBJET : Election du Bureau Syndical du SDEG 16.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois du mois de mai à 9 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Monsieur Bruno BONIFACE, délégué suppléant du Secteur Intercommunal d'Energies n°4 de Chabanais, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	71
Nombre de procurations au moment du vote :	1

Monsieur le Président

Rappelle :

- Que le Bureau Syndical est composé de 21 membres plus le Président.
- Qu'il ne peut y avoir qu'un représentant par Secteur Intercommunal d'Energies.

Indique qu'il a établi une liste pour composer le Bureau Syndical et que d'autres personnes se sont manifestées pour être également candidates.

Informe l'assemblée des candidatures qu'il a reçues, il s'agit de :

- Monsieur Robert TRANCHET, délégué du Secteur Intercommunal d'Energies n°9 de Dignac.
- Monsieur Patrick BORIE, délégué du Secteur Intercommunal d'Energies n°13 de Marthon, Maire de Marthon.

Demande à demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de rappeler les règles qui s'appliquent pour cette élection.

Mademoiselle GAUTHIER indique les stipulations des statuts du SDEG 16 en la matière.

Le Président présente, un par un, les candidats qu'il propose pour être membres du Bureau Syndical, à savoir :

N° du SIE	Nom du Secteur Intercommunal d'Energies (SIE)	Prénoms et Noms des Candidats	Fonctions
1	Barbezieux - Saint Hilaire	André MEURAILLON	Président du SIE de Barbezieux-Saint Hilaire Maire de Barbezieux-Saint Hilaire - Conseiller Général
2	Blanzac - Porcheresse	Mireille NEESER	Présidente du SIE de Blanzac-Porcheresse Maire de Poullignac
3	La Rochefoucauld	Joël DESCHAISES	Président du SIE de La Rochefoucauld Adjoint au Maire de Saint Projet-Saint Constant
4	Chabanais	Luis-Michel FERNANDES	Délégué du SIE de Chabanais
5	Chalais - Aubeterre	Pierre-Marcel BENOIT	Président du SIE de Chalais-Aubeterre
6	Champagne-Mouton	Gérard BOUVART	Président du SIE de Champagne-Mouton Maire d'Epenède
7	Cognac	Alain RIFFAUD	Délégué du SIE de Cognac Maire de Cherves-Richemont
8	Confolens	Roland TELMAR	Président du SIE de Confolens Maire d'Oradour-Fanais
9	Dignac	Serge BACHAUMARD	Président du SIE de Dignac Délégué de la Commune de Garat
10	Rouillac	Michel FOUCHIER	Président du SIE de Rouillac Maire de Bignac
11	Hiersac - Saint Amant de Boixe	Sylviane BUTON	Présidente du SIE de Hiersac - Saint Amant de Boixe Maire de Vervant
12	Malaville	Eric LAMBERT	Président du SIE de Malaville Maire de Malaville
13	Marthon	Claude GIGNAC	Président du SIE de Marthon Adjoint au Maire de Chazelles
14	Massignac	Jean-Pierre COMPAIN	Président du SIE de Massignac Maire de Massignac
15	Mérignac	François RABY	Délégué du SIE de Mérignac Maire de Jarnac
16	Montbron	Michel COQ	Président du SIE de Montbron Maire de Mazerolles
18	Segonzac	Gaëtan BAURE	Président du SIE de Segonzac
19	Verteuil sur Charente	Françoise PERRIN	Présidente du SIE de Verteuil sur Charente Maire de Poursac
20	Villebois - Lavalette	Didier JOBIT	Délégué du SIE de Villebois-Lavalette Maire de Magnac-Lavalette-Villars - Conseiller Général
21	Villefagnan	Jacques TOURNAT	Président du SIE de Villefagnan Maire de Verdille
22	Grand Angoulême	Patrick PAGNOUX	Délégué du SIE du Grand Angoulême Adjoint au Maire de L'Isle d'Espagnac

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Font également actes de candidatures :

- Monsieur Christophe RAMBLIERE, Président du Secteur Intercommunal d'Energies n°22 du Grand Angoulême.
- Madame Jacqueline DUCLOUX, déléguée du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, Maire de Couture.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Compte tenu des nouvelles candidatures, Mademoiselle GAUTHIER précise à nouveau les conditions de vote. Elle répond aux questions de la salle.

Des bulletins de vote et des enveloppes sont distribués aux délégués.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'appel de leur nom et des procurations, chaque délégué vote dans une urne transparente et signe la feuille d'émargement.

Messieurs Serge GEIGER et Roland ELUERD sont scrutateurs.

Après avoir compté les enveloppes, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **72**
- nombre de votants : **72**
- bulletins nuls, blancs ou enveloppes vides : **0**
- nombre de suffrages exprimés : **72**
- majorité absolue : **37**

Obtiennent :

N° du SIE	Nom du Secteur Intercommunal d'Énergies (SIE)	Prénoms et Noms des Candidats	Nombre de voix
1	Barbezieux - Saint Hilaire	André MEURAILLON	72
2	Blanzac - Porcheresse	Mireille NEESER	72
3	La Rochefoucauld	Joël DESCHAISES	72
4	Chabanais	Luis-Michel FERNANDES	72
5	Chalais - Aubeterre	Pierre-Marcel BENOIT	72
6	Champagne-Mouton	Gérard BOUVART	72
7	Cognac	Alain RIFFAUD	72
8	Confolens	Roland TELMAR	72
9	Dignac	Serge BACHAUMARD Robert TRANCHET	64 8
10	Rouillac	Michel FOUCHIER	72
11	Hiersac - Saint Amant de Boixe	Sylviane BUTON	72
12	Malaville	Eric LAMBERT	72
13	Marthon	Claude GIGNAC Patrick BORIE	60 11
14	Massignac	Jean-Pierre COMPAIN	72
15	Mérignac	François RABY	72
16	Montbron	Michel COQ	72
18	Segonzac	Gaëtan BAURE	72
19	Verteuil sur Charente	Françoise PERRIN Jacqueline DUCLOUX Clauddy SEGUINAR	67 4 1
20	Villebois - Lavalette	Didier JOBIT	72
21	Villefagnan	Jacques TOURNAT	72
22	Grand Angoulême	Patrick PAGNOUX Christophe RAMBLIERE	54 16

Les résultats sont affichés, par vidéo, sur l'écran de la salle de réunion.

Le Président déclare élus, au premier tour, à la majorité absolue, les candidats issus de la liste qu'il a proposée, à savoir :

- Secteur n°1 : Monsieur **André MEURAILLON**
- Secteur n°2 : Madame **Mireille NEESER**
- Secteur n°3 : Monsieur **Joël DESCHAISES**
- Secteur n°4 : Monsieur **Luis-Michel FERNANDES**
- Secteur n°5 : Monsieur **Pierre-Marcel BENOIT**
- Secteur n°6 : Monsieur **Gérard BOUVART**
- Secteur n°7 : Monsieur **Alain RIFFAUD**
- Secteur n°8 : Monsieur **Roland TELMAR**
- Secteur n°9 : Monsieur **Serge BACHAUMARD**
- Secteur n°10 : Monsieur **Michel FOUCHIER**
- Secteur n°11 : Madame **Sylviane BUTON**
- Secteur n°12 : Monsieur **Eric LAMBERT**
- Secteur n°13 : Monsieur **Claude GIGNAC**
- Secteur n°14 : Monsieur **Jean-Pierre COMPAIN**
- Secteur n°15 : Monsieur **François RABY**
- Secteur n°16 : Monsieur **Michel COQ**
- Secteur n°18 : Monsieur **Gaëtan BAURE**
- Secteur n°19 : Madame **Françoise PERRIN**
- Secteur n°20 : Monsieur **Didier JOBIT**
- Secteur n°21 : Monsieur **Jacques TOURNAT**
- Secteur n°22 : Monsieur **Patrick PAGNOUX**

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.